

programmes dans tout le pays. On ne semble s'intéresser qu'à obtenir des hommes qui suivront les cours. Il doit exister un plan de quelque sorte, et c'est ce que je voudrais savoir. Je pose ma question autrement. Dois-je comprendre, d'après la réponse du ministre, qu'il n'existe aucun plan pour qu'un petit groupe d'hommes formés soit à la disposition des centres de transport du pays si ces centres n'out pas de salle d'exercices ou d'installations pour la formation de la milice?

L'hon. M. Harkness: Je ne puis que répéter qu'en ce qui concerne l'application par l'armée du programme spécial de formation de la milice, il n'y a pas de plan. Je le répète, le programme d'instruction s'est poursuivi et peut être poursuivi seulement aux endroits où on dispose de salles d'exercices et de personnel à cette fin. Je ne sais ce que les gens de l'Organisation des mesures d'urgence ont pu faire eux-mêmes aux endroits en cause pour former les civils. Toutefois, je sais pertinemment qu'ils se sont efforcés, dans tous les centres du Canada, de former le plus de monde possible à l'activité de l'Organisation.

M. Fisher: Faut-il alors conclure que ces cours ne visent pas tant à former des civils en matière de mesures d'urgence, qu'à recruter du monde pour la milice? Le ministre dira peut-être que je fends les cheveux en quatre, mais je me suis rendu sur place observer comment se donnent les cours et, compte tenu de leurs limitations en durée et en intensité, ces cours m'ont paru excellents. Cependant, je n'ai certes pas eu l'impression qu'ils pouvaient former suffisamment les élèves pour en faire de bons miliciens. Il m'a plutôt semblé que le but visé consistait à apprendre un peu aux civils comment faire face à une situation critique. S'il en est ainsi, le ministre a sûrement le devoir de veiller à ce que le personnel ainsi formé soit affecté à des endroits importants.

A mon avis, on pourrait y parvenir en donnant, dans ce sens, certains encouragements au National-Canadien, au Pacifique-Canadien et au ministère des Transports, par exemple, qui exploitent des services importants dans ces centres de transport. Je ne parlerai pas du désappointement que me cause la réponse du ministre, mais s'il s'agit d'une entreprise importante, comme l'indique certainement la somme que nous sommes appelés à voter, j'aimerais savoir quels avantages on en retirera pour ce qui est de l'Organisation des mesures d'urgence.

Je n'ai pas l'intention de reprendre mon fauteuil et d'attendre une réponse, monsieur le président. D'après les réponses fournies jusqu'ici, je crois que je n'obtiendrai pas beaucoup de précisions. Je poserai donc au ministre une question qui se rapporte à un

autre point. Il s'agit de la fourniture de matériel de transport à la milice actuelle en vue de faire face à des situations critiques. Si vous parlez à des gens qui sont dans la milice, vous apprendrez une chose plutôt alarmante, savoir que le matériel d'urgence, surtout le matériel de transport, est très rare. Je ne parle pas seulement des camions, mais des derricks et autre matériel du genre qu'on peut utiliser rapidement en cas d'urgence. Existe-t-il actuellement, dans le cadre du crédit que nous sommes appelés à voter, des programmes visant à constituer, à des endroits stratégiques, des stocks plus considérables de matériel de transport de ce genre, ou encore des programmes visant à utiliser le matériel de l'Hydro-Ontario, de la Compagnie de téléphone Bell et d'autres sociétés? Est-il prévu qu'on utilisera le matériel de l'Hydro et de la Bell, qui, sur le plan militaire, sera autorisé à prendre les dispositions voulues, en vertu de l'organisation actuelle?

L'hon. M. Harkness: En réponse à la première question, il est bien évident qu'en vertu du programme spécial actuel d'instruction militaire, tendant à former 100,000 hommes, il est impossible de donner l'instruction à un grand nombre d'hommes dans chaque ville du Canada. Je l'ai déjà signalé, il nous fallait nécessairement donner cette instruction au moyen des installations existantes; l'objet essentiel de l'instruction est de former un aussi grand nombre de gens que possible dans les techniques et les aptitudes élémentaires de survie. Cela va de soi, nous ne tentons pas de former toute la population ni un certain nombre de gens de chaque ville et cité du pays; d'ailleurs, nous ne pourrions pas donner de cours dans les endroits où il n'y a pas de salle d'exercices. Nous n'avions pas les moyens de le faire. Voilà la réponse à la première question.

Au sujet de l'équipement, les unités de la milice, dans l'ensemble, ont tout le matériel voulu pour le nombre d'hommes qui peuvent s'en servir, s'en occuper et l'entretenir. A cause de l'augmentation actuelle du nombre de soldats dans les unités de la milice, certaines d'entre elles recevront plus d'équipement que par le passé. Il ne sert à rien de donner toutes sortes de fournitures à une unité qui n'a pas les moyens de s'en servir ni de s'en occuper.

En cas de crise, bien entendu, on a prévu que les colonnes de survie formées par des compagnies, bataillons ou autres unités de la milice ici ou là s'empareraient de bulldozers, grues et autres machines appartenant aux civils pour entreprendre leurs opérations de sauvetage et de survie. C'est seulement en se servant des ressources civiles en matière d'outillage de ce genre et que l'on